

10/10/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, mardi le 10 octobre 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère	Renée Montgrain
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement

Tous membres du conseil et formant quorum.

Les conseillers Daniel Groleau et Denis Rondeau sont absents.

Assiste également à la séance, madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2023
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 août 2023
8. Administration
 - 8.1 Renouvellement de l'entente triennale de cotisations – Route des Sommets 2024-2026
 - 8.2 Abrogation du règlement n°2023-121 – Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1
 - 8.3 Adoption du règlement n°2023-122 – Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1
 - 8.4 Autorisation d'utiliser la voie publique pour une activité de financement
 - 8.5 Autorisation de signature pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
9. Travaux publics
 - 9.1 Entretien hivernal – 9^e Rang
 - 9.2 Embauche d'un journalier-opérateur temps complet – Éric Boucher
 - 9.3 Embauche d'un préposé à la surveillance routière – Poste saisonnier temps partiel – Jeannot Beaudin
 - 9.4 Programmation des travaux – Programme de la taxe sur l'essence et de la distribution du Québec (TECQ)
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
11. Loisirs et culture
12. Urbanisme et développement
 - 12.1 Demande de financement pour une station de nettoyage d'embarcations – Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)
13. Divers et affaires nouvelles
 - 13.1 Vente pour taxes impayées - représentant

14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-182

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-183

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ET

2023-184

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉES

4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

- On demande qui circule avec pour vérifier des ponceaux dans le 9^e Rang (Mandat par la MRC pour inspecter les routes et autres infrastructures)
- Travaux sur la route 112 entre Weedon et Sherbrooke
- Centre communautaire de Weedon – où sont rendus les travaux
- Caserne ambulance – À quand le début des travaux et la fin
- Surface de ciment à Saint-Gérard – compliment positif
- Dossier route 257 et révision de l'entente
- Présence du représentant à la MRC
- Un citoyen demande si la niveleuse passera bientôt

5. ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-185

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **764 704,02 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	368 596,51 \$
Opérations courantes à payer :	<u>277 002,66 \$</u>
Sous total	645 599,17 \$
Salaires payés :	<u>119 104,85 \$</u>
Grand total :	764 704,02 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 09-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, dépose la correspondance pour le mois d'octobre 2023.

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 AOÛT 2023

Madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 30 août 2023.

8. ADMINISTRATION

8.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIENNALE DE COTISATIONS – ROUTE DES SOMMETS 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets traverse notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien demeure nécessaire pour assurer la pérennité de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cette route touristique signalisée structure et bonifie l'offre touristique régionale et assure des retombées économiques locales ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente triennale avec l'ensemble des partenaires est nécessaire pour assurer sa continuité ;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets est responsable des équipements installés sur l'ensemble du territoire pour une période de 10 ans et que la conservation de ces installations représente des frais annuels récurrents ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la SDEG a, par sa résolution du 4 juillet 2023, recommandé au conseil des maires de chacune des MRC concernées l'approbation de la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est la nouvelle structure administrative qui est responsable de la Route des Sommets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par résolution le 20 juillet 2023, approuvé la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026

EN CONSÉQUENCE,

2023-186

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE reconduire une entente de 3 ans pour la période de 2024-2026 dans le cadre du renouvellement de l'entente avec la Route des Sommets, et ce, par une contribution financière annuelle à la MRC du Granit de :

1 286,69\$ pour 2024 ;

1 351,02\$ pour 2025 ;

1 418,57\$ pour 2026.

ADOPTÉE

8.2 ABROGATION DU RÈGLEMENT 2023-121 – RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

ATTENDU QUE le Règlement ne peut être adopté qu'à partir du 28 septembre 2023, soit la date d'entrée en vigueur du règlement pris par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 portera le n°2023-122 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-187

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Weedon accepte d'abroger le règlement n°2023-121.

ADOPTÉE

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2023-122 – RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

2023-188

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n°2009-007 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement n°2009-007 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

3. Le montant de la taxe indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

4. Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,05\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,05\$.
5. Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).
6. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ

8.4 AUTORISATION D'UTILISER LA VOIE PUBLIQUE POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Grande Guignolée des médias se tiendra le 7 décembre prochain, le tout en partenariat avec Moisson Haut-Saint-François et les Chevaliers de Colomb ;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, les organisateurs demandent l'autorisation d'utiliser une partie de la voie publique municipale ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-189

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise les organisateurs de la Grande Guignolée des médias, qui se tiendra le 7 décembre 2023, à utiliser une partie de la rue Saint-Janvier, à l'intersection de la route 112 pour la tenue de leur activité de financement ;

QU'UNE signalisation adéquate devra être installée sur place, pour la durée de l'activité, de façon à prévenir tout risque d'accident impliquant les bénévoles et les participants.

ADOPTÉE

8.4 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Bolduc travaille pour la municipalité de Weedon à titre de directrice générale et greffière-trésorière depuis le 5 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-190

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal désigne madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière comme signataire pour les documents provenant de la SAAQ.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 ENTRETIEN HIVERNAL – 9^e RANG

CONSIDÉRANT QUE l'équipement municipal ne permet pas le déneigement du 9^e Rang au-delà de la virée existante et que ce chemin donne accès à une résidence habitée à l'année ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-191

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La municipalité de Weedon retienne les services de L. Poulin Déneigement pour le déneigement du 9^e Rang, de la virée de la Municipalité jusqu'à la fin du chemin verbalisé, pour les saisons 2023-2024 ;

QUE le taux horaire qui sera payé à L. Poulin Déneigement, incluant le personnel et l'équipement nécessaire à l'entretien sera de 95\$ de l'heure plus les taxes applicables ;

QUE le rapport des heures soient remis au chef d'équipe des travaux publics à chaque semaine le lundi matin mentionnant la durée de chaque période de déneigement ainsi que le lieu et la date (feuilles de temps fournies). Une facture sera remise à la municipalité avant chaque fin de mois.

QUE le taux horaire soit de 110 \$ de l'heure si un employé supplémentaire doit être engagé pour la sécurité lors de l'utilisation du souffleur ;

QUE la fréquence de déneigement soit déterminée par le chef d'équipe des travaux publics et établie selon les besoins en fonction des précipitations.

ADOPTÉE

9.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR – ÉRIC BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le poste d'un journalier-opérateur temps complet est à combler ;

2023-192

IL EST PROPOSE PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Éric Boucher au poste de journalier-opérateur temps complet à compter du 2 octobre 2023 ;

QUE ce poste est de 40 heures par semaine ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour cet employé ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

ADOPTÉE

9.3 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE ROUTIÈRE – POSTE SAISONNIER TEMPS PARTIEL – JEANNOT BEAUDIN

CONSIDÉRANT QUE le poste d'un préposé à la surveillance routière est à combler ;

2023-193

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Jeannot Beaudin au poste de préposé à la surveillance routière ;

QUE le poste octroyé est d'un minimum de 20 heures par semaine (temps partiel) ;

QUE la durée de l'emploi est du 9 octobre 2023 au 27 avril 2024 environ ;

QUE les dispositions de la convention collective s’appliquent pour cet employé ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l’employé.

ADOPTÉE

9.4 PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

2023-194

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, perte, dommage et coûts de toutes sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation des travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

QUE la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l’exercice financiers 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a été adopté à sa réunion du conseil d’administration ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget, d'un montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente dollars (3 797 930\$), doit être adopté par chaque municipalité membre de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-195

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le budget pour l'exercice financier 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux soit et est adopté ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS – PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU (PSREE)

ATTENDU QU' un processus de demande de financement pour l'installation d'une station de nettoyage d'embarcations est en cours ;

ATTENDU QUE le montant d'aide financière accordée peut atteindre un montant maximal de 200 000\$;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-196

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil désigne Mme Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière à signer les formulaires de demande de financement pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document relatif à ces demandes déposées auprès du ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.

ADOPTÉE

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13.1 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES – REPRÉSENTANT

2023-197

IL EST PROPOSE PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire, Monsieur Eugène Gagné soit et est autorisé à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, toute propriété faisant partie de la Municipalité de Weedon et devant être vendue pour taxes, lors de la vente qui sera tenue le 9 novembre 2023.

ADOPTÉE

14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 7 octobre : tournoi de hockey pour la fondation Movember et la fondation du cancer du sein
- Labyrinthe Halloween : 1192 visiteurs. Félicitations à tous

- Règlement pour les chiens : plaintes à la Municipalité et non sur les réseaux sociaux
- 21 octobre à 14h00 : nouveau nom du Centre culturel, invitation à tous

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Heures pour le patrouilleur de la 112
- Compteurs d'eau
- Taxes sur les plastiques agricoles, moyen de pression
- Station de nettoyage : subvention attendue

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-198

À 20h06, la conseillère Renée Montgrain propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière